

*Pour que vivent des espaces de gratuité et de solidarité*

Magazine semestriel | Janvier 2014 | 7,50 €

*Europe et volontariat  
Je t'aime, moi non plus...*

**Dossier**

*Le volontariat, pierre d'angle  
d'une société civile européenne ?*

*Mais aussi dans ce numéro*

**Grand angle**

*Une Europe partout  
dans mon quotidien...*

**Portrait**

*Gabriella Civico (CEV)*



## Europe, « je t'aime, moi non plus »...

*L'Europe et les citoyens, comme le dirait Gainsbourg, c'est un peu « Je t'aime, moi non plus ». A la fois fantasmée et rejetée, l'Europe souffre de son manque de proximité avec les citoyens européens. Pourtant, les effets de l'Union européenne sur nos vies sont palpables: en effet, 80% des nouvelles lois ou des nouveaux décrets sont la traduction, en droit belge, de directives européennes.*

**L'**Union européenne d'aujourd'hui est le résultat de sa propre construction. D'abord imaginée comme union de l'acier, elle s'est peu à peu transformée en un espace économique intégré jusqu'à devenir une zone de libre-échange. Hélas, pour beaucoup, l'Europe ne se limiterait qu'à cette composante économique. D'un point de vue social par exemple, sa construction n'avance pas: d'une part, il n'existe pas d'Etat providence au niveau supranational ; d'autre part, cette Europe s'érige en forteresse où les entrants sont considérés comme des illégaux. L'Europe telle que nous la percevons ne nous fait pas rêver: elle nous laisse la désagréable impression d'être construite uniquement sur les enjeux économiques et sur le libre-échange des biens et d'accorder plus de poids aux lobbys économiques qu'aux citoyens.

Finalement, l'Europe souffre aussi de ses affrontements internes. En effet, d'un côté, on trouve ceux qui veulent plus d'Europe, qui privilégient l'action commune et les institutions communautaires plutôt que la vision intergouvernementale qui veut que l'action européenne ne soit que la somme des actions des États pris individuellement. De l'autre, on trouve ceux qui dénoncent le poids de l'Europe et la perte de souveraineté des États qui composent l'Union au détriment d'une souveraineté qui dépasserait le cadre de l'Etat-Nation. Il n'est donc pas aisé de trouver un chemin parmi ces multiples points de vue. De plus, l'Europe ne brille pas par sa force politique.

Et pourtant, les enjeux sont élevés, notamment en termes de volontariat: en effet, les défis de citoyenneté et d'engagement bénévole peuvent trouver un écho favorable au niveau européen. Mais le problème vient du fait qu'il manque une définition commune du volontariat au niveau européen. Et sans cette définition, il y aura toujours un amalgame entre volontariat et emploi. De plus, on continuera à subir la juxtaposition de termes antinomiques créant des oxymores vides de sens tels que le « volontariat d'entreprise » et le volontariat sera toujours utilisé par certains comme un sous-statut.

Alors que faire? Comme je l'ai dit plus haut, l'Europe actuelle est le reflet de sa construction. Aujourd'hui plus que jamais, le monde associatif doit y peser encore plus pour faire émerger l'Europe de la citoyenneté, c'est-à-dire une Europe qui reconnaît le volontariat comme un des facteurs de développement de son identité citoyenne, et non pas comme un lieu permettant d'augmenter l'employabilité des personnes.

**Volontaires et associations, unissez-vous pour faire entendre votre voix!**

➤ **Christophe Cocu,**  
*Président de la PFV*



**Instantané** \_\_\_\_\_ 4

**Le thème** \_\_\_\_\_ 6  
L'Union européenne en quelques mots

**Grand angle** \_\_\_\_\_ 8  
Je réalise que cette Europe est partout présente dans mon quotidien

**Le portrait** \_\_\_\_\_ 12  
Le SVE en quelques mots

**Le dossier** \_\_\_\_\_ 16  
Un panorama européen du volontariat  
Des modèles de volontariat dans le monde liés aux traditions et aux cultures  
Et le cadre européen dans tout ça ?  
Le volontariat, pierre d'angle d'une société civile européenne ?  
La citoyenneté européenne, miroir aux alouettes ?  
Un profil européen du volontaire

**La rencontre** \_\_\_\_\_ 44  
Gabiella Civico

**Le tour des membres** \_\_\_\_\_ 48

**En attendant...** \_\_\_\_\_ 54

**En pratique** \_\_\_\_\_ 55

# Instantané

## *Aux urnes, citoyens européens !*

**T**ous les cinq ans, nous élisons nos représentants au Parlement européen. Ceux-ci sont élus au suffrage universel, sur base d'un scrutin proportionnel. Les citoyens belges sont représentés par 21 députés au Parlement européen : parmi eux, huit sont issus du collège électoral francophone. Au sein du Parlement européen, les députés sont répartis non pas par nationalité, mais par affinités idéologiques entre différents groupes politiques.

Le Parlement européen est la seule institution européenne dont les membres sont élus au suffrage universel : vous pouvez donc jouer un rôle dans sa composition.

Les eurodéputés élus pour la Belgique francophone actuellement sont : Frédéric Daerden, Véronique De Keyser et Marc Tarabella (Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates) ; Isabelle Durant et Philippe Lambert (Verts/Alliance libre européenne) ; Anne Delvaux (Parti Populaire Européen) ; et enfin, Frédérique Ries et Louis Michel (Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe). Pour ceux qui suivront, c'est à vous de jouer...

*Rendez-vous en mai 2014!*

## L'Union européenne en quelques mots

L'Union européenne (UE) est issue de la réunion d'un ensemble de pays européens démocratiques désireux de s'associer pour améliorer le mode de vie de leurs citoyens et mettre en place une « union sans cesse plus étroite entre les peuples ».

**P**our parvenir à cela, les membres de l'UE délèguent une partie de leur pouvoir de décision à des institutions communes qu'ils ont mises en place. Il y a trois principales institutions au niveau européen :

- **Le Parlement européen**, composé d'élus au suffrage universel direct, qui représente les citoyens (voir page 5) ;
- **Le Conseil de l'Union européenne**, qui représente les Etats membres ;
- **La Commission européenne**, qui représente les intérêts de l'Union dans son ensemble.

En principe, c'est à la Commission que revient la possibilité de faire des propositions législatives et au Parlement et Conseil de les adopter ou non.

L'UE a veillé à mettre un arbitre final : la Cour de justice des Communautés européennes.

Pour veiller à une bonne gestion financière, une Cour des comptes contrôle le budget de l'UE.

D'autres instances jouent un rôle dans le fonctionnement de l'UE :

- Le Comité économique et social européen (CESE), représentant les acteurs économiques et sociaux de la société civile organisée ;
- Le Comité des régions (CdR), exprimant l'avis des autorités régionales et locales ;
- La Banque européenne d'investissement (BEI), finançant des projets de développement économique ;
- La Banque centrale européenne (BCE), responsable de la politique monétaire ;
- Le Médiateur européen, qui examine les plaintes administratives déposées contre les institutions européennes ;
- Le Contrôleur européen de la protection des données, qui veille à la vie privée de chacun.

De plus, ils existent de nombreuses agences spécialisées remplissant certaines missions techniques, scientifiques ou administratives.



Les principaux actes législatifs européens sont des directives et des règlements. Les directives établissent des objectifs communs pour l'ensemble des membres mais, du point de vue de leur transposition dans le droit interne des États membres, ce sont toujours ces derniers qui décident de la forme et des méthodes d'application de ces objectifs. Ces directives doivent généralement être mises en place entre un à deux ans après leur adoption. Les règlements sont, quant à eux, directement applicables dans les États membres.

Le volontariat pourrait être vu comme un élément constitutif de la construction d'une identité européenne et de la citoyenneté européenne. Il semble donc aujourd'hui essentiel de faciliter le volontariat transfrontalier. Plusieurs déclarations des Nations-Unies et recommandations des instances européennes vont d'ailleurs dans ce sens. Il faut à tout prix éviter que les volontaires qui passent les frontières de leur pays d'origine soient assimilés à des travailleurs. Dans ce cadre, une reconnaissance réciproque des différents statuts qui existent dans chaque État doit être mise en place (que ça soit au travers d'une directive ou d'un règlement).

## *Trois Conseils qu'on pourrait confondre...*



### **Le Conseil européen**

Il s'agit de la réunion des chefs d'État ou de gouvernement de tous les États membres et du président de la Commission européenne (actuellement, José Manuel Barroso). Il y en a plus au moins 4 par an et elles fixent les grandes orientations politiques. Ces réunions sont aussi connues sous le nom de « Sommet Européen ».



### **Le Conseil de l'Union européenne**

Par le passé « Conseil des ministres », cette instance se compose des ministres des gouvernements des États membres. Ce conseil se réunit régulièrement pour arrêter des décisions et adopter les actes législatifs de l'UE.



### **Le Conseil de l'Europe**

Ce n'est pas une institution européenne, mais une organisation intergouvernementale fondée en 1949. Il est à l'origine de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il est composé de 47 pays, dont les pays de l'UE. S'il ne faut donc pas être membre de l'UE pour être membre du Conseil de l'Europe, l'inverse n'est pas exact : il faut en faire partie pour pouvoir adhérer à l'UE.



**Pour aller plus loin : n'hésitez pas à visiter le site [www.europa.eu](http://www.europa.eu)**

# Wiederangabe





## Je réalise que cette Europe est partout présente dans mon quotidien

Un billet d'Alexandre Breckx, jeune professionnel dans le secteur des affaires publiques européennes.

**D**ans quelques minutes, j'atterrirai à Marseille, dernière étape d'un petit voyage m'ayant conduit au Portugal et en Espagne, au départ de Bruxelles. Une arrivée sur le sol de nos voisins au terme d'un itinéraire aujourd'hui tout ce qu'il y a de plus banal, qui aurait pourtant été difficilement réalisable il y a à peine vingt ans. Le tout sans une once de stress, en l'absence de toute forme d'embûches et pour un prix que mes baby-boomers de parents ont encore du mal à croire. Une certaine magie qui réside dans le fait même qu'elle est absolument invisible, tant elle nous semble aujourd'hui naturelle.

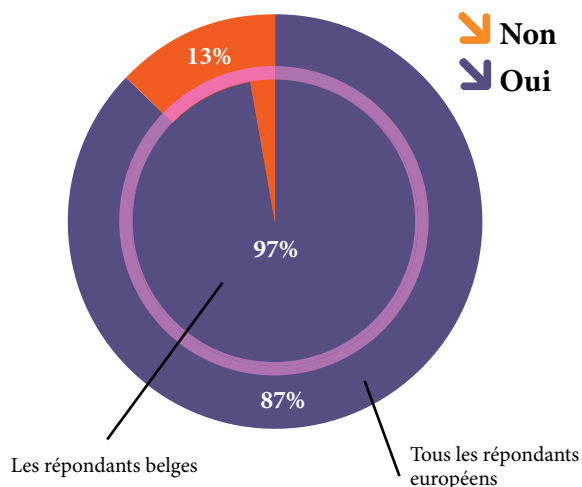
Me voilà à peine posé sur le sol portugais, première étape de mon voyage, que ma famille est immédiatement prévenue de ma bonne arrivée par un SMS à un prix international extraordinairement bas depuis ce 1<sup>er</sup> juillet (plafond imposé à 0,08€ par la Commission européenne); ou gratuitement via mon smartphone, grâce aux relais WIFI de plus en plus omniprésents. L'esprit tranquille, je n'ai plus besoin de me ruer à la banque pour changer un montant incertain de francs belges en escudos portugais, que je devrai ensuite changer en pesetas espagnoles

puis en francs français, le tout en sacrifiant à chaque étape une innombrable monnaie que je pense garder pour un prochain périple, mais qui restera certainement abandonnée dans un tiroir au milieu de mes vieux passeports et photos d'identité.

Au détour d'une rue, je tombe sur mon ami Martin, un ami lisboète, rencontré quelques années plus tôt lors de mon échange Erasmus à Rome. Nous échangeons quelques mots et souvenirs, dans un charmant mélange d'italien et d'anglais. Nous prenons des nouvelles respectives de nos amis, aujourd'hui retournés aux quatre coins du continent, qui seront peut-être nos guides privilégiés lors d'un prochain voyage. Nous nous embrassons et nous promettons de nous revoir, un jour, peut-être. Même à 2000 kilomètres de ma terre natale, je me sens chez moi.

Pour ma seconde étape, je dois rejoindre la France. Je parviens à dénicher un vol en partance d'Espagne. Un vol low-cost qui me coûtera 20€, soit à peine plus cher qu'un aller simple pour me rendre en train depuis Bruxelles vers une de nos belges stations balnéaires (sic). Depuis la libéralisation du transport aérien en Europe, de

## Le taux d'Européens ayant déjà voyagé au sein de l'Union Européenne



Source : Commission Européenne, « Public Consultation 2012, EU citizens - Your rights, your future », Factsheet Belgium, 2012, p.1

telles compagnies permettent à tout le monde de s'évader à petits prix, alors que les grandes compagnies traditionnelles ont été contraintes de revoir leurs tarifs à la baisse, en s'adaptant à la concurrence... En profiterai-je bientôt aussi pour mon train vers la mer du Nord ?

Armé de mon nouveau permis de conduire européen, je loue une voiture en quelques minutes à peine, dont je pourrai me délester sans tracas une fois arrivé à l'aéroport. Je souscris une assurance dont les termes répondent à des standards obligatoires européens, qui me mettent a priori à l'abri d'une mauvaise surprise. D'une traite, je franchis la frontière hispano-portugaise. Pas de contrôle coûteux en temps, même plus besoin

de ralentir, je passe d'un pays à un autre avec pour seul témoin ce panneau bleu reprenant le nom de mon pays de transit, cerné des douze étoiles européennes.

Ma ville de départ et mon aéroport d'arrivée sont séparés de 180 kilomètres à vol d'oiseau. Il y a 15 ans, il m'aurait fallu près de 5 heures à travers routes secondaires et sentiers poussiéreux pour accomplir cet itinéraire. Aujourd'hui, une autoroute flambant neuve permet de rallier les deux points en moins de deux heures. Un miracle qui a un prix, financé dans sa plus grande partie par l'Union européenne au titre des fonds régionaux et de la politique de cohésion, dont bénéficient les régions souffrant de lacunes de développement sur leurs homologues européennes. Ça et là, le long de l'autoroute, des panneaux reprenant la bannière bleue étoilée et les termes de FSE (fonds social européen) ou FEDER (fonds de développement régional) me rappellent que d'autres projets de modernisation et d'innovation sont encore en cours, bénéficiant des moyens communautaires.

Quelques instants plus tard, je passe les contrôles de sécurité menant à la porte d'embarquement. Face à celle-ci, un panneau me rappelle quels sont mes droits en tant que passager, partout en Europe, en cas de problèmes ou de litiges. De quoi embarquer l'âme en paix, prêt à découvrir ma prochaine destination.

C'est à travers ce voyage tout à fait commun, où tout s'est parfaitement déroulé sous mes pieds, que j'ai pris conscience que cette apparente normalité n'était pas le fruit du hasard, mais d'un travail de coopération et d'une volonté de rendre la vie des citoyens européens plus aisée. C'est à travers ces routes que j'ai réalisé la por-

tée de l'appellation « Union européenne » sur ma carte d'identité, ainsi que les avantages, les droits, mais aussi les devoirs y incombant.

L'Union européenne souffre actuellement d'une image terne, en partie due à sa dimension bureaucratique et trop éloignée de ses citoyens. Pourtant, à travers les multiples applications du marché unique et d'une Union économique et monétaire qui en est encore à ses balbutiements, je réalise que cette Europe est partout présente dans mon quotidien, bien au-delà de la pacification d'un continent en proie aux pires guerres il y a seulement deux générations. Certes, tout n'est pas rose, mais il est généralement plus facile de décrier notre environnement politique que de s'en féliciter. Voilà une occasion d'encourager ce projet européen, aujourd'hui malheureusement en panne d'idées, de souffle, et de soutien citoyen.

Ce voyage aura fait renaître en moi un peu d'espoir et d'enthousiasme pour l'aventure européenne que nous gagnons tous à vivre ensemble, et qui a encore beaucoup à nous apporter. Un voyage chez moi, chez nous, en Europe.



### Pour aller plus loin :

Article de LaLibre.be, publié le 26 juillet 2013 ([www.lalibre.be/debats/opinions/abstraite-europe-51f23f1935705d9341963dca](http://www.lalibre.be/debats/opinions/abstraite-europe-51f23f1935705d9341963dca))

Suivez Alexandre Brex sur Twitter : @alexbrex



A la lecture de cet article, tout un chacun se rend compte que l'Europe a bien changé notre quotidien et que les élections européennes restent un moment important au vu des nombreuses conséquences qu'ont les décisions européennes sur nos vies. Néanmoins, si cet article nous montre que les individus peuvent se déplacer de manière plus aisée actuellement au sein de l'UE, force est de constater que ce n'est pas le cas du volontariat. En effet, il n'existe pas de disposition spécifique qui permet aux volontaires belges de voyager facilement en Europe et qui permet à des volontaires européens de venir s'impliquer en Belgique. A l'heure de la création d'une Europe qui va au-delà des questions économiques, il semble aujourd'hui nécessaire de permettre un volontariat de tous partout en Europe.

# Le portrait



## Le SVE en quelques mots

L'Union européenne est à l'origine de plusieurs programmes de mobilité pour les individus. Nous allons ici faire le portrait du Service Volontaire Européen (SVE), mais également évoquer en quelques mots d'autres exemples.

### ↳ Service Volontaire Européen

**L**e SVE faisait partie du programme d'action communautaire « Jeunesse en action ». Ce dernier, doté d'un budget de 885 millions d'euros sur sept années (2007-2013), permettait également de cofinancer des échanges de jeunes, des initiatives de jeunes nationales ou transnationales, des projets de jeunes pour la démocratie, des actions de formation et de mise en réseau, des séminaires nationaux ou européens réunissant jeunes, décideurs politiques et représentants de la société civile.

Le programme Jeunesse en Action se poursuivra avec Erasmus+, le nouveau programme de l'UE 2014-2020 pour l'éducation et la formation. Il devrait démarrer officiellement vers la mi-janvier 2014. Élément essentiel, les différentes actions sont maintenues (SVE, échanges de jeunes, formations, ...), de même que le budget qui leur est associé, qui se voit même réévalué à la hausse.

#### A qui s'adresse le SVE ?

- A tous les jeunes qui ont entre 18 et 30 ans et qui résident dans un pays européen.
- Aucun critère de formation ou de diplôme n'est exigé.

#### Que peut faire le SVE ?

Le SVE offre la possibilité de partir comme volontaire dans un autre pays dans le cadre d'un projet proposé par une association locale. Plus de 4.500 possibilités existent dans des domaines très variés : art, culture, environnement, animation, santé, action sociale, ... Tous à but non lucratif, ces projets doivent bénéficier à la collectivité d'accueil. Attention, ils ne peuvent pas être rémunérés ni se substituer à un emploi.

## Où peuvent aller les participants ?

- **Dans un premier temps, dans les 33 pays qui participent à toutes les actions du programme**

D'abord, on y trouve les 27 pays de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Roumanie, Slovénie, Suède.

Ensuite, les quatre pays AELE : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse.

Enfin, les deux pays candidats à l'adhésion : Croatie, Turquie.

- **Mais également dans les 23 pays voisins qui participent au programme sous certaines conditions**

Les pays d'Europe du Sud-Est : Albanie, Bosnie Herzégovine, Ancienne République yougoslave de Macédoine, République fédérale de Yougoslavie, Kosovo sous les auspices des Nations-Unies, Monténégro, Serbie.

Les pays d'Europe de l'Est et du Caucase : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Russie, Ukraine.

Pays méditerranéens : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Autorité palestinienne de la Cisjordanie et la Bande de Gaza, Syrie, Tunisie.

- **Enfin, ils peuvent également partir dans d'autres pays du monde**

La coopération avec d'autres pays partenaires dans le reste du monde qui ont signé des accords dans le domaine de la jeunesse avec l'Union européenne est possible sur appels à projets.



## *D'autres exemples de programmes pour la mobilité européenne ?*

### ↳ Erasmus

Programme emblématique d'éducation et de formation de l'Union européenne, ERASMUS permet chaque année à 200 000 étudiants d'étudier et de faire un stage à l'étranger. Il finance en outre la coopération entre établissements d'enseignement supérieur dans toute l'Europe. Le programme s'adresse non seulement aux étudiants mais aussi aux professeurs et employés d'entreprise qui souhaitent enseigner à l'étranger, ainsi qu'au personnel universitaire désireux de bénéficier d'une formation à l'étranger.



### ↳ Actions Grundtvig

Cette action donne la possibilité aux seniors européens de participer à des projets de volontariat dans un pays européen différent du leur, ce qui leur permet d'apprendre et de partager leurs connaissances et expériences.

Il s'agit globalement de partenariats et d'échanges de volontaires seniors entre des organisations locales situées dans deux pays participant au programme de l'UE pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Chaque organisation envoie et accueille jusqu'à six volontaires au cours d'un projet de deux ans. Les volontaires, qui doivent être âgés d'au moins 50 ans, passent généralement entre trois à huit semaines à l'étranger à travailler sur des projets dans des domaines comme la protection sociale, l'environnement, le sport et la culture.

### Pour aller plus loin :

Page de la Commission européenne expliquant les programmes liés à Erasmus+ : [www.ec.europa.eu/youth](http://www.ec.europa.eu/youth).

Page d'informations du bureau international jeunesse : [www.lebij.be/index.php/service-volontaire-europeen](http://www.lebij.be/index.php/service-volontaire-europeen)

# Le dossier



## *Le volontariat en Europe !*

**I**l s'agit ici de questionner l'engagement au-delà des frontières et plus spécifiquement des frontières européennes. Le volontariat est envisagé de façon très différente à travers l'Europe et dans le monde, selon le contexte culturel, historique et juridique du pays concerné. Ce qui fonctionne bien dans un pays peut donc ne pas fonctionner ou mieux fonctionner ailleurs. Par exemple, le nombre de volontaires actifs en Amérique du Nord est considérable et bien plus important qu'en Europe.

De quoi découle cette différence ? Y a-t-il des différences entre les pays européens dans la manière de considérer pratiquement le volontariat ?

Il est important pour les gens qui sont impliqués dans le secteur du volontariat de connaître les différentes approches : en effet, en apprendre davantage sur les réalités du volontariat dans différents pays constitue une grande richesse.

## *Petit sommaire du dossier...*

Ce dossier commence par faire un panorama général européen du volontariat permettant ainsi de faire le point sur le contexte, pour ensuite évoquer les traditions et cultures qui peuvent être identifiées en Europe dans le domaine du volontariat.

En parlant d'Europe et de volontariat, on ne pouvait faire l'économie d'un article sur la société civile européenne, puisqu'elle forme l'environnement dans lequel évolue le volontariat en Europe.

L'actualité de 2013 nous a aussi permis de nous interroger sur une thématique largement débattue au niveau européen, **la citoyenneté européenne**. Le volontariat a sans doute un rôle déterminant à jouer dans cette notion encore très floue pour beaucoup.

Nous poursuivrons ensuite en essayant de tracer le profil des volontaires européens, que nous pourrons tenter d'établir grâce aux eurobaromètres et études nationales qui ont été faites sur le sujet.

Nous concluons en évoquant l'agenda politique du volontariat. Cet agenda est toujours en attente d'une oreille attentive au niveau européen mais aussi au sein des Etats membres de l'Union européenne.

# Un panorama européen du volontariat

Dans le cadre de l'Année européenne du Volontariat en 2011, un eurobaromètre avait été réalisé pour tenter d'évaluer le volontariat dans les Etats membres de l'Union européenne. Une analyse des enquêtes, rapports nationaux et données sur le volontariat collectées dans chaque Etat membre indique qu'on dénombre entre 92 et 94 millions d'adultes qui participent à des activités de volontariat en Europe, ce qui signifie qu'environ 22% à 23% des Européens âgés de plus de 15 ans sont actifs comme volontaires.

**T**ous les pays européens ne sont toutefois pas logés à la même enseigne, il y a même des différences marquées entre les différents pays. Néanmoins, ce qui est considéré comme du « volontariat » n'est pas la même chose partout et les méthodologies d'enquête diffèrent également : cela permet donc de nuancer les différences pouvant exister entre États.

La comparaison suggère que :

- Les pays qui montrent un taux extrêmement élevé d'implication volontaire sont la Suède et les Pays-bas, à la fois selon les études nationales, l'Etude sur les valeurs européennes et l'Eurobaromètre.
- La Bulgarie, la Lituanie, la Pologne, le Portugal, la Roumanie et l'Espagne sont les pays où le taux de volontariat est relativement bas, voire très bas selon les mêmes études.

Une tendance commune peut être mise en avant dans la plupart des pays européens : il y a eu au cours des dix dernières années une tendance générale à la hausse du nombre de volontaires actifs dans l'UE.

Plusieurs raisons sont invoquées pour expliquer cette tendance : une meilleure prise de conscience des problèmes sociaux et environnementaux, des initiatives publiques récentes pour promouvoir le volontariat, une participation plus importante des personnes âgées et une évolution de la perception du public, etc.



## Tendances relatives au nombre de volontaires dans l'UE au cours de la dernière décennie

Tendance	Tendance au cours de la dernière décennie (avant la crise économique)
<b>Augmentation</b>	Autriche, Belgique, République tchèque, Danemark, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Pologne, Espagne
<b>Faible augmentation</b>	Estonie, Finlande, Allemagne, Hongrie, Roumanie, Slovaquie
<b>Stable / fluctuante</b>	Bulgarie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Malte, Pays-Bas, Suède
<b>Diminution</b>	Slovaquie
<b>Pas de tendance claire/ d'informations comparables</b>	Chypre, Portugal, Royaume Uni

# Des modèles de volontariat dans le monde liés aux traditions et aux cultures



Le volontariat ne se pratique pas partout de la même manière. L'encadrement, la durée, le statut, les droits, etc. varient. Pouvons-nous pour autant parler de barrières étatiques ou de frontières nationales dans le cadre du volontariat ? Comme nous le verrons dans les prochaines lignes, nous pouvons en réalité plutôt parler de « frontières culturelles ».

## ↳ Le modèle anglo-saxon

L'Irlande, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ont tous les trois un « profil » similaire dans le domaine du volontariat. Le rapport à l'Etat est très différent de ce que l'on connaît en Europe continentale. Dans ces pays, les pouvoirs publics ne sont pas là pour assumer les services d'intérêt général, ce sont bien les citoyens eux-mêmes qui remplissent ce rôle. L'Etat n'intervient que comme régulateur.

Un des principes qui a marqué l'histoire de l'engagement dans ces pays date de 1601, il s'agit des « Lois sur les Pauvres » (« Poor Laws »). Celles-ci s'inscrivent dans la tradition puritaine selon laquelle tout le temps libre hors du champ de travail ne doit pas être consacré à des loisirs personnels et passifs mais à des activités de services aux autres.

Les secteurs associatifs britanniques et irlandais sont fortement professionnalisés, tant au niveau des salariés que des volontaires ; ces derniers suivent d'ailleurs souvent les mêmes cycles de formation. Les volontaires anglo-saxons sont en moyenne plus jeunes que dans les autres pays européens, ce qui est sans doute dû à un apprentissage précoce de ce type de pratiques. Dès l'école, on inculque aux enfants l'importance du volontariat et cela fait partie des processus de socialisation classique.

## ↳ Le modèle nordique

Le volontariat au Danemark, en Finlande, en Norvège et en Suède n'est bien entendu pas le même que dans le reste de l'Europe. Dans les pays nordiques, l'Etat incarne véritablement les services à la population (aide sociale, éducation, santé, ...). Mais cette tendance change avec la contraction de plus en plus importante des financements publics. Des coopératives sociales voient progressivement le jour.

Malgré cette particularité, le volontariat est très développé, plus qu'en Grande-Bretagne par exemple. Il s'exerce essentiellement dans le domaine sportif et culturel. Les structures sont généralement basées principalement sur le volontariat, elles fonctionnent sans subside, mais avec des cotisations et des dons.

## ↳ Le modèle continental

Cette catégorie regroupe l'Allemagne, l'Autriche, la France, la Belgique, les Pays-Bas et la Suisse. Ces deux derniers États ont, par ailleurs, le nombre le plus élevé de volontaires.

Dans ces pays, il existe une distinction entre volontariat « de terrain » et volontariat « de gestion ». Les volontaires « de gestion » sont en fait les membres d'assemblées générales, de conseils d'administration et d'organes de décision décentralisés. Ils ont bien souvent de grandes responsabilités au sein des associations. En France par exemple, certains parlent de « dirigeants associatifs » pour désigner ces volontaires particuliers.

Les associations de ces pays sont très professionnalisées. Le volontariat est considéré comme complémentaire à l'emploi salarié.

## Quid des pays de l'est ou de l'Europe méditerranéenne ?

Le bénévolat est moins développé dans les pays méditerranéens et d'Europe de l'est, où les associations ont longtemps été réprimées par des régimes totalitaires.

# Et le cadre européen dans tout ça ?

L'Europe est devenue un territoire en tant que tel avec ses propres frontières. Certains disent même que le mur de Berlin a été repoussé aux frontières de Schengen. Ces frontières font débat mais ce n'est pas l'objet de notre question ici. Ces frontières font débat, mais ce n'est pas l'objet de notre question ici : nous nous concentrerons plutôt sur l'existence (ou non) d'un territoire à part entière pour le volontariat

**E**n 1989, les représentants des nations démocratiques avaient accueilli la chute du mur de Berlin comme une véritable victoire. On parlait à l'époque d'une application réelle de l'article 13 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme avançant que « Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien ». Néanmoins cet enchantement retombera bien vite et des mesures seront prises pour limiter le droit de se déplacer. Lors de la quatrième conférence des ministres européens responsables des questions de migrations en 1991 au Luxembourg, les participants s'accorderont sur le droit de se déplacer librement mais pas sur la liberté de s'installer ou de travailler. Qu'en est-il du volontariat ?

Les individus peuvent indéniablement se déplacer plus facilement d'un pays à l'autre. On voyage sans passeport, on ne doit plus changer sa monnaie, etc. mais il n'en est pas de même avec le volontariat. Très peu d'États européens ont légiféré en la matière et une personne considérée comme volontaire en Belgique ne le sera pas nécessairement en France ou aux Pays-Bas.

## Les initiatives pour un cadre européen

Suite à l'Année européenne du volontariat et conscients de l'importance que le volontariat pouvait jouer dans le cadre de la construction identitaire européenne, la Commission et le Parlement européens ont pris diverses initiatives pour faciliter, soutenir et développer le volontariat.

Cette année européenne a permis de constituer un agenda politique pour guider l'UE dans ses décisions touchant au volontariat : **le Programme d'action pour le volontariat en Europe (PAVE)**.

Le but des institutions européennes est, entre autres, de faciliter le volontariat transfrontalier. C'est pourquoi, en juin 2012, la Commission européenne a lancé une consultation sur les futures règles concernant l'entrée et le séjour des chercheurs non nationaux, des étudiants, des élèves, des stagiaires non rémunérés et des volontaires de l'UE. Les résultats de la consul-



tation ont été intégrés dans le projet de révision des directives européennes sur l'admission des ressortissants de pays tiers à des fins d'étude, d'échange d'élèves, de formation non rémunérée ou de volontariat et de ressortissants de pays tiers à des fins de recherche scientifique.

Le Parlement européen a également publié un rapport sur le volontariat transfrontalier dans l'UE en soulignant l'importance de développer les possibilités de volontariat pour tous les âges et pour les personnes de tous horizons.

Une autre consultation publique a été lancée en décembre 2012 par la Commission européenne et concerne la révision des dispositions de l'UE sur la coordination des prestations de soins de longue durée et des allocations de chômage, en particulier en référence au règlement (CE) n°883/2004. La consultation vise à recueillir des avis sur la façon d'éliminer les problèmes ou les obstacles dans le domaine de la coordination du chômage et les prestations de soins de longue durée pour les personnes qui sont dans une situation transfrontalière. Cela concerne notamment le volontariat.

# Le volontariat, pierre d'angle d'une société civile européenne ?

Un des effets de la globalisation a été de transformer les enjeux civiques, sociaux, environnementaux, etc., autrefois enjeux nationaux, en défis transnationaux.

**E**n effet, comme on peut le voir lors des manifestations altermondialistes en marge des sommets du G8 (réunion des dirigeants de huit pays parmi les plus puissants du monde en termes économiques: les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie, la Russie et le Canada) par exemple, la globalisation permet de mobiliser une opinion publique planétaire. L'Europe, en construisant un espace politique qui veut dépasser le cadre national, n'échappe pas à la règle: certains enjeux ne sont plus nationaux mais bien européens. Pourtant, la société civile, lieu de mobilisation autour de ces enjeux, s'adapte-t-elle à ce nouveau contexte? Pouvons-nous dire qu'il existe une « société civile européenne »? Ou n'est-elle que la juxtaposition des sociétés civiles nationales?

## La société civile en quelques mots

Depuis une quinzaine d'années maintenant, la société civile est devenue une notion à succès dans les politiques publiques. Différentes définitions ont déjà été données à ce concept. Certains la définissent comme « *l'arène dans et par laquelle des groupes indépendants de l'Etat tentent d'investir le champ politique* ».

Quels sont les liens qu'entretiennent le volontariat et la société civile dans le cadre belge?

En Belgique, on peut estimer que la base de la société civile est composée d'un tissu associatif plus ou moins organisé qui produit du capital social, du lien entre les acteurs, de l'action citoyenne et volontaire. Cet ensemble produit ses propres règles, défend des valeurs et développe des identités qui sont débattues et argumentées dans l'espace public. Cet espace, tout en se différenciant des structures étatiques, se doit d'être connecté au maximum à l'Etat afin de faire remonter des revendications et orienter les politiques publiques.

A l'intérieur de la société civile, les volontaires jouent un rôle essentiel de citoyens libres contractants, autrement dit, de citoyens qui endossent la responsabilité de dessiner la société en créant des associations et en y participant en fonction des problèmes qu'ils vivent ou qu'ils décèlent.

## D'où vient le concept de « société civile européenne » ?

On commence à parler de « société civile européenne », en parallèle de la notion d'« espace public européen », dans les milieux universitaires dans le courant des années 1990, principalement chez des auteurs voulant dénoncer la vision d'une Europe réduite aux échanges économiques



et sociaux et désirant donner à la construction européenne une véritable substance politique. Pourtant, les premières coopérations entre les institutions européennes et les associations sont largement antérieures à cet exercice de définition, puisque certaines directions générales de la Commission ont entretenu depuis les années 1970 des relations avec des organisations du secteur dont elles avaient la charge (ex : les liens qui existent entre la DG environnement et les ONG environnementales). Néanmoins, il s'agit plutôt d'exemples isolés, et non de la preuve d'un début de constitution d'une société civile européenne.

C'est entre autres au début des années 1990 qu'un certain nombre de réseaux associatifs se sont constitués au niveau européen et se sont intéressés à des enjeux non pas économiques mais civiques. Il faut dire que le traité de Maastricht (1992) n'est pas étranger à ce phénomène : en effet, ce traité offre un nouveau cadre institutionnel et symbolique dans lequel ces associations vont s'épanouir, « l'Europe des citoyens ».



## Comment agir en tant que société civile au niveau européen ?

Certains groupes tentent de profiter du manque de clarté autour de ce concept pour incarner la « société civile européenne ». Cependant, prétendre être le porte-parole de la société civile européenne n'est pas chose aisée : en effet, cela demande une organisation conséquente.

### Quelles sont les implications ?

- Il faut dans un premier temps pouvoir construire un groupe à l'échelle de référence européenne et se présenter comme un acteur réellement « européen ». En effet, les institutions susmentionnées souhaitent recevoir des informations pouvant être traduites en actions communautaires dans le but de faire progresser l'intégration européenne. Dès lors, se présenter comme un acteur avec une vision pro-Europe sera toujours primordial ;
- il faut ensuite, pour le définir, fixer des limites à ce groupe, alors que la société civile, dans son essence, insiste sur sa dimension ouverte et faiblement exclusive, puisque la seule barrière est constituée par les structures étatiques ;
- les associations doivent également fournir un effort financier et organisationnel conséquent (par exemple, elles doivent être basées à Bruxelles, etc.) ;
- ...

Pourtant, il existe des points d'accès vers les pouvoirs publics européens pour les associations. Soulignons dans un premier temps qu'il est plus

facile pour elles de s'orienter vers les institutions dites « communautaires » (la Commission et le Parlement, qui représentent respectivement l'intérêt général de l'Union et les citoyens européens) que vers les institutions dites « intergouvernementales » (le Conseil européen par exemple, où sont représentés les intérêts des États). Pourquoi ? Car il est évidemment très difficile pour les associations de coordonner leurs actions auprès des 27 membres, qui sont là pour défendre leurs propres intérêts nationaux. Ensuite, d'une Présidence du Conseil à l'autre, la manière dont seront pris en compte les intérêts du secteur associatif est variable.

A l'inverse, la Commission et le Parlement apparaissent plus accessibles pour les associations. Ces deux institutions sont de plus en plus intéressées à l'idée de travailler avec le secteur associatif, car ce dernier leur offre informations et expertise, ainsi que des nouvelles sur l'état de santé de l'Union européenne de manière générale.

Cependant, si, comme nous venons de le voir, l'Union européenne offre une série de points d'accès au secteur associatif, la difficulté se situe également ailleurs : l'ouverture du cadre institutionnel de l'UE implique que les associations doivent se mobiliser en même temps autour de plusieurs institutions différentes, ce qui peut faire naître certaines difficultés.

## En conclusion

Dans l'état actuel des choses, le cadre institutionnel de l'Union peut sembler ambivalent pour la structuration des associations en Europe. En effet, d'une part, il offre de nombreux points d'accès ainsi que des ressources mobilisables ; d'autre part, il amène à une sélection des ac-

teurs et à une normalisation de leurs stratégies. Néanmoins, l'institutionnalisation du « dialogue civil » montre bien qu'il existe une dynamique qui a pour objectif d'augmenter l'ouverture du système politique communautaire au secteur associatif. Très souvent, les structures composées de volontaires ne comprennent pas ces réalités et semblent perdues dans les nombreux couloirs de Strasbourg et Bruxelles. Nous nous posons la question, au début de cet article, de savoir s'il existait une « société civile européenne » ou bien si celle-ci n'était que la juxtaposition des sociétés civiles nationales. Au vu des éléments développés ci-dessus, que pouvons-nous répondre à cette question ?

On voit que, si certaines institutions européennes essaient de développer et d'institutionnaliser leurs relations avec le secteur associatif, les associations et organisations qui ont réellement accès aux pouvoirs publics européens et qui peuvent donc jouer un rôle sur le dialogue politique sont les associations dites « européennes », c'est-à-dire les associations qui se sont en général basées à Bruxelles et qui prétendent défendre des intérêts transnationaux à l'échelle de toute l'Union. En ce sens, la société civile européenne n'est pas une juxtaposition des sociétés civiles nationales. Mais la notion soulève tout de même quelques problèmes.

Le premier et pas des moindres est le fait que la société civile européenne est toujours en cours de structuration et que sa définition est loin de satisfaire tout le monde. Il faut retravailler sur cette définition afin de lui donner des contours plus clairs et d'en exclure les représentants d'intérêts sectoriels (lobbys d'entreprise, etc.). De plus, face à la force de ces associations établies

à l'échelle européenne, d'autres associations évoluant à d'autres niveaux (régionaux ou nationaux par exemple) peuvent se voir bloquer le chemin vers les pouvoirs publics européens parce que, justement, ils ne représentent qu'un fragment de la population européenne et non l'Europe des citoyens dans son ensemble. Or, parfois, certains enjeux peuvent être mieux défendus à des échelons plus proches des citoyens et des volontaires. S'il est positif que des réseaux se créent pour défendre certains droits à l'échelle européenne, il ne faut pas que ces associations bloquent le passage à d'autres. Un autre problème que nous pouvons signaler concerne le sentiment de proximité et de représentation des citoyens à l'égard de ces associations : les citoyens se sentent-ils réelle-

ment représentés par ce type d'organisations au niveau européen ? Le dernier problème concerne les caractéristiques inhérentes à ce type d'organisations : beaucoup leur reprochent de ne servir que de sources d'expertise à la solde des pouvoirs publics européens, en oubliant leur vocation de militance.

S'il était important d'évoquer la question de la société civile ici, c'est parce qu'elle est liée à celle de la citoyenneté européenne. Pourquoi ? Car une société civile bien vivante au niveau européen permettrait de (re)donner une place à des citoyens peu intéressés par la politique européenne, en leur fournissant des moyens de participation au processus d'élaboration et de mise en œuvre de politiques publiques européennes.

## *Le Forum permanent de la société civile*

En dépit des conclusions auxquelles nous sommes arrivées, citons une tentative de représentation de la société civile : la mobilisation réalisée dans la seconde moitié des années 1990 à travers le Forum permanent de la société civile. Mis en place en 1995, le Forum avait pour objectif de mettre en place une collaboration au sein du monde des ONG et des associations européennes basées à Bruxelles. Il fut établi sans être sollicité par l'une ou l'autre des institutions européennes, avec le souhait de faire remonter les revendications du terrain vers les hommes politiques afin d'orienter les négociations. Le Forum regroupe 130 organisations très diverses. Grâce à sa capacité à réunir des groupes non gouvernementaux autour d'événements, de textes ou d'enjeux, le Forum donne une réalité quantitative à la notion de « société

civile européenne », définie généralement plutôt de manière qualitative. Le Forum se veut être un « lieu de rencontres » entre associations plutôt qu'un mouvement ou une structure organisée : ainsi, tous les participants garderaient leur autonomie et leur identité, mais offriraient aux autres associations leur expérience dans une volonté d'enrichissement collectif. L'unique élément fédérateur de ces associations est le désir de rendre l'Europe plus démocratique et plus sociale.

Le Forum a, au cours des années 1990, donné une voix à la « société civile européenne ». Mais, surtout, la principale réalisation du Forum a été d'établir son contenu et ses frontières, par la nature des acteurs mobilisés en son sein, en excluant par exemple le monde de l'économie.

# La citoyenneté européenne, miroir aux alouettes ?

Cette année 2013 a été déclarée « Année européenne de la Citoyenneté active ». Mais pourquoi a-t-on jugé utile de mettre en place une Année européenne de la Citoyenneté active ?

**L**es droits des citoyens de l'UE sont inscrits dans le Traité sur l'Union européenne (Maastricht, 2002). Si les citoyens peuvent tirer profit de ces droits en tant qu'individus, il est évident que l'UE en profite aussi, car la citoyenneté européenne peut renforcer le soutien des citoyens en faveur du projet européen. Or, dans son rapport 2010 sur la citoyenneté de l'UE, la Commission européenne concluait que les citoyens européens ne tirent pas pleinement parti de leurs droits parce qu'ils n'y sont pas suffisamment sensibilisés, en particulier au droit de circuler et de séjourner librement dans d'autres pays de l'UE. La mise en place de cette année thématique avait donc pour but de familiariser les citoyens européens des droits qui leur sont conférés en tant que ressortissants d'un État membre de l'UE.

De plus, cette dénomination amène avec elle son lot de questions. Dans un premier temps, qu'est-ce que la citoyenneté active ? Mais d'une manière générale, nous pouvons aussi nous demander ce qu'est exactement la citoyenneté

L'ENJEU, C'EST L'EUROPE  
IL S'AGIT DE VOUS,

*Participez au débat*



Année européenne des citoyens 2013  
[www.europa.eu/citizens-2013](http://www.europa.eu/citizens-2013)

européenne. Quels droits cette notion recouvre-t-elle ? Est-ce que les ressortissants des États membres de l'UE se sentent réellement citoyens européens ?

## Qu'est-ce que la citoyenneté ?

De manière simple, la « citoyenneté » est le fait pour un individu (ou pour un groupe) d'être reconnu comme membre d'une « cité » (bien souvent l'Etat).

Si nous nous penchons un peu plus en profondeur sur ce concept, on voit que la réalité est plus complexe et que les définitions peuvent être variées :

- D'abord, ce concept peut être défini comme un statut social, codifié de manière juridique et qui donne un ensemble de droits et de devoirs légaux (payer les

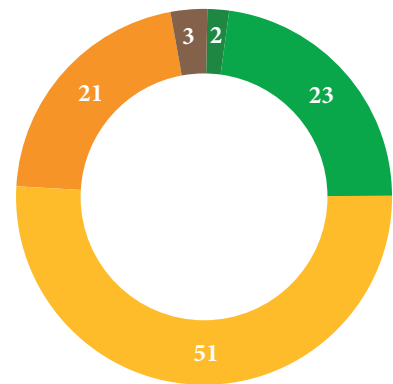
impôts, respecter les lois, etc.) aux individus qui se sont vus reconnaître ce statut. Les droits concernés sont civils (les droits nécessaires au respect des libertés individuelles – liberté d'association, de parole, de conscience, etc.), politiques (le droit de vote, de participer à l'exercice du pouvoir, etc.), économiques et sociaux (la participation au bien-être et le libre accès à sa protection sociale).

- Ensuite, il peut s'agir d'un statut légal formel qui unit des individus à un État ou à une autre entité politique établie. La citoyenneté est ainsi une composante du lien social. En effet, c'est l'égalité des droits et des devoirs associés à la citoyenneté qui engendre le lien social dans la société démocratique d'aujourd'hui. Ainsi, vivre ensemble ne serait plus une question de partage de la même religion ou d'être les sujets d'un même monarque, mais bien d'être citoyens d'une même communauté politique. Être citoyen, c'est faire partie d'un corps politique, traditionnellement l'État.
- Ou encore, une identité collective qui peut être partagée, et ce en dépit des différences de classe, de race, de genre, de religion, etc. Traditionnellement, cette identité est ramenée à la nation (on parle de citoyens français, espagnols, allemands, etc.). Néanmoins, aujourd'hui, on commence de plus en plus à considérer la citoyenneté en dehors du cadre restreint de l'État-nation.

La citoyenneté implique une participation à la vie de la cité. Néanmoins, les citoyens n'ont

pas l'obligation de jouer un rôle : cela reste un choix. Le citoyen peut décider de participer (citoyen actif, voir plus bas) ou non (citoyen passif). Un des moyens accessibles à tous pour exercer ce rôle de citoyen est l'exercice du droit de vote. C'est peut-être la contribution majeure du citoyen à la cité : il fait ainsi valoir son point de vue et décide des grandes orientations de la politique nationale. En dehors des élections, il y a d'autres moyens pour les citoyens d'exercer leur citoyenneté : à travers les partis politiques, les syndicats, etc.

**Est-ce que vous vous sentez bien informé à propos de ce que vous pouvez faire quand vos droits en tant que citoyen européen ne sont pas respectés ?**



- ↘ Je ne sais pas
- ↘ Je ne suis pas informé du tout
- ↘ Je ne suis pas très bien informé
- ↘ Je suis correctement informé
- ↘ Je suis très bien informé

Source : Eurobaromètre 2013 sur la citoyenneté européenne.

## Une citoyenneté hors du cadre de la nation ?

Aujourd'hui, la question se pose du cadre dans lequel s'exerce cette citoyenneté. Traditionnellement, l'Etat-Nation a toujours été regardé comme le lieu privilégié de la participation et de l'exercice de la citoyenneté. Cependant, cette vision de la nationalité en tant qu'appartenance exclusive est aujourd'hui remise en question, particulièrement dans les démocraties représentatives occidentales et dans un monde de plus en plus globalisé. L'Etat national a constitué, et constitue sans doute toujours, le premier lieu d'identification des citoyens dans les sociétés démocratiques modernes.

Pourtant, si la nation a été la condition de l'appartenance sociale à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle, en ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle d'autres formes d'appartenance dépassant le cadre de l'Etat-Nation lui emboîtent le pas. Comment expliquer tout cela ? Différents éléments entrent en jeu : la mondialisation, la mobilité croissante des individus mais également l'émergence d'aspirations cosmopolites (on veut être « citoyen du monde »), les conventions internationales sur les droits humains qui ont été reconnues comme des sources de droits individuels et collectifs, les transactions commerciales et financières à l'échelle mondiale, etc. Tout cela implique le développement d'identités complexes et multiples, a un impact sur l'allégeance citoyenne et a conduit à une relativisation de la définition traditionnelle de la citoyenneté comme étant associée aux droits et devoirs déterminés par un Etat-Nation.

## Qu'est-ce que la citoyenneté européenne ?

Il s'agit d'un ensemble de droits importants conférés à tous les nationaux d'un pays membre de l'Union européenne. La citoyenneté européenne a été instituée par le Traité de Maastricht (1992). La « citoyenneté de l'Union » veut marquer une coupure avec la finalité économique des droits antérieurement reconnus. Il est important de souligner que la citoyenneté européenne est additionnelle à la citoyenneté nationale : elle ne la remplace pas, mais la complète. En réalité, elle la présuppose, puisque l'on doit être français, belge, polonais, etc., bref être ressortissant d'un pays membre, pour être citoyen européen.

### Quels sont les droits conférés par la citoyenneté européenne ?

- Bouger et résider de manière libre au sein de l'UE (Art.21, Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)) ;
- Le droit de voter et de se présenter comme candidat aux élections municipales et européennes, quel que soit le pays européen dans lequel le citoyen réside, sous les mêmes conditions que les nationaux (Art.22, TFUE) ;
- Bénéficier de la protection offerte par les autorités diplomatiques et consulaires d'un autre pays européen. Si vous vous trouvez dans un pays hors de l'UE où il n'y a pas d'ambassade ni de consulat de votre propre pays, vous pouvez demander la protection consulaire d'un autre pays européen, et ce sous les mêmes conditions que les nationaux de ce pays ;

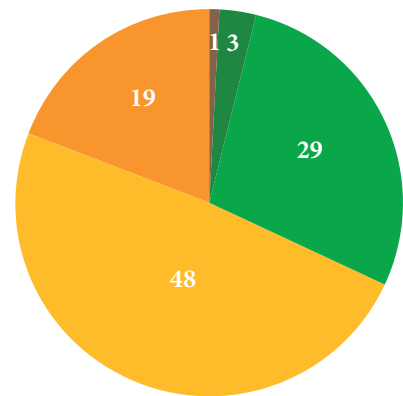
- Faire parvenir des pétitions au Parlement européen et se plaindre auprès de « l'Ombudsman » européen. Les pétitions permettent aux citoyens européens d'obtenir une écoute auprès d'une institution européenne et de créer un lien direct entre eux et les représentants élus. Les Européens peuvent également se tourner vers l'Ombudsman européen dans des cas de mauvaise administration de la part des institutions européennes ou de ses corps (à l'exception des institutions judiciaires) : une irrégularité administrative, un abus de pouvoir, un manque ou un refus d'information, un délai non nécessaire, etc. La différence avec la pétition est que le citoyen ne doit pas nécessairement être affecté personnellement par le problème à propos duquel il se plaint ;
- Contacter et recevoir une réponse de la part de n'importe quelle institution européenne, et ce dans une langue officielle.
- Accéder aux documents du Parlement européen, de la Commission européenne et du Conseil sous certaines conditions ;
- ...

Le TFUE prévoit également l'interdiction de la discrimination basée sur la nationalité. De plus, le Traité de Lisbonne (2009) a introduit un nouveau moyen de participation pour les citoyens européens : l'Initiative citoyenne européenne. L'ICE donne un droit d'initiative politique à un rassemblement de minimum un million de citoyens de l'Union européenne, venant d'au moins un quart des pays membres. La Commission européenne peut ainsi être amenée à rédi-

ger de nouvelles propositions d'actes juridiques de l'Union dans les domaines relevant de ses attributions, mais n'y est pas forcée.

Une des particularités de la notion de citoyenneté européenne est qu'elle ne couvre pas spécialement les droits qui sont, traditionnellement, constitutifs de la citoyenneté et intègre des éléments qui sont habituellement extérieurs à cette notion. Prenons par exemple l'activité sociale et économique : travailler, étudier, se former, acheter des biens et des services, voilà tant de domaines d'action que la citoyenneté

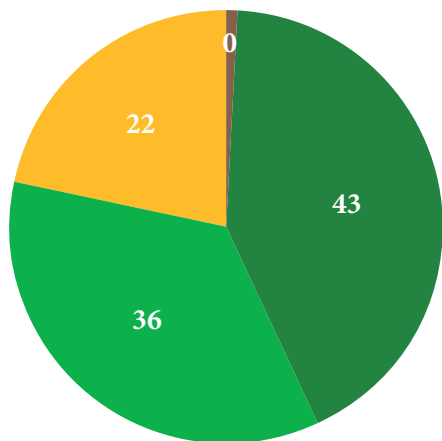
## Je suis informé sur les droits en tant que citoyen de l'Union européenne



- ↘ Je suis très bien informé
- ↘ Je suis bien informé
- ↘ Je ne suis pas bien informé
- ↘ Je ne suis pas du tout informé
- ↘ Ne savent pas/N'ont pas répondu

Source : Commission Européenne, « European Union Citizenship, Analytical Report (Eurobarometer), oct.2010, p.12

### Familiarité avec le terme « citoyen de l'Union Européenne »



- ✔ Oui je suis familier de ce terme et je sais ce que cela signifie
- ✔ Oui je suis familier de ce terme mais je ne suis pas sûr de ce que cela signifie
- ✘ Non, je n'ai jamais entendu ce terme
- ✘ Ne savent pas/N'ont pas répondu

Source : Commission Européenne, « European Union Citizenship, Analytical Report (Eurobarometer), oct.2010, p.7

européenne entend développer. Néanmoins, on retrouve quand même la volonté de doter la citoyenneté européenne d'une composante politique en octroyant aux citoyens européens certains droits civiques et politiques.

Si nous avons vu plus haut que le Parlement européen joue un rôle important dans le cadre de la citoyenneté européenne (par exemple, il reçoit les pétitions), la Commission n'est pas en reste et joue un rôle essentiel par rapport à la citoyenneté

européenne : c'est elle qui contrôle l'établissement et l'application par les Etats membres des droits relatifs à la citoyenneté européenne. De plus, la Commission a publié deux rapports sur la citoyenneté européenne (en 2010 et en 2013). Dans le dernier, la Commission présente une série d'actions et d'initiatives à mettre en place dans le but de promouvoir la citoyenneté européenne et lever les derniers obstacles qui empêchent les citoyens de tirer tous les bénéfices que la citoyenneté européenne leur offre.

### Citoyenneté active ?

Est-ce que la citoyenneté se limite à effectuer une croix sur un bulletin de vote ou encore à bénéficier de tout un arsenal d'instruments juridiques ayant pour objectif de protéger nos droits mais sans jamais réellement s'en saisir ? Il semble que non, et c'est pour cela que l'Union européenne a décidé d'ajouter l'adjectif « actif » au mot « citoyenneté ». Pour autant, qu'est-ce que la citoyenneté active ?

Si chacun de nous se contentait simplement de gagner sa vie et d'agir en fonction de ses intérêts propres, la société ne tiendrait pas debout. Ainsi, la citoyenneté active assure le maintien de la cohésion sociale et permet, en rassemblant différentes générations et différents milieux, de faire naître une solidarité d'une importance sans cesse croissante pour le bien-être à long terme de la société européenne et de ses membres.

La citoyenneté active est un concept assez vaste qu'il est ardu de définir. Pour beaucoup, la citoyenneté active serait le fait de reconnaître que nous dépendons tous les uns des autres et qu'en contribuant positivement à l'évolution de la so-



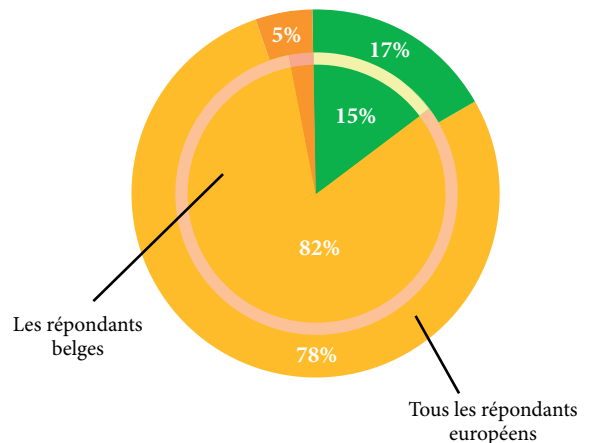
ciété, nous nous aidons nous-mêmes autant que nous aidons les autres. Il s'agirait également de veiller à ce que personne ne soit exclu de la participation aux pratiques et institutions. Les activités qui relèvent de la citoyenneté active sont variées : voter et se présenter aux élections, enseigner et apprendre, soutenir une bonne cause, recycler, défendre l'environnement, militer et être volontaire, etc. Prises toutes ensemble, elles participent à la construction d'une démocratie saine et participative.

L'UE est une démocratie parlementaire, ce qui signifie qu'on élit nos représentants lors d'élections se déroulant tous les quatre ans. Néanmoins, la citoyenneté active ne pourrait se résumer uniquement à voter à intervalles réguliers. Ainsi, à la base de notre modèle démocratique comme de la notion de citoyenneté active se trouve la notion de participation. Qu'est-ce que cela signifie ? Que notre démocratie, pour fonctionner, nécessite que les individus s'investissent et jouent un rôle actif pour faire évoluer, d'une manière ou d'une autre, la société : en rejoignant une organisation politique, en soutenant une bonne cause, etc. Peu importe le secteur d'activité, c'est bel et bien l'engagement en faveur du bien-être de la société qui importe. La citoyenneté active incite les citoyens à agir en leur nom propre. De plus, elle pousse ces derniers à s'investir davantage en leur faisant prendre conscience qu'ils peuvent faire évoluer les choses.

La citoyenneté active contribue à l'amélioration de nombreuses situations. Pensons aux communautés issues de l'immigration : accroître leur participation civique, politique et culturelle peut favoriser leur intégration. Mais les bienfaits de la citoyenneté active touchent tout le monde de ma-

nière beaucoup plus générale : elle participe à estomper les différences et incompréhensions, mais également à encourager la solidarité entre les membres de différents milieux sociaux et de différentes générations. La citoyenneté active peut jouer un rôle important dans le renforcement du « capital social » des individus et des collectivités. En effet, en facilitant la mise en place de contacts et de liens sociaux, elle permet de consolider la confiance mutuelle et de contribuer au développement social et économique.

**Avez-vous dû faire face à des problèmes alors que vous étiez en train de voyager ou de vivre dans un autre pays que le vôtre au sein de l'Union européenne ?**



**Oui** **Non** **Pas de réponse**

Source : Commission européenne, « Public Consultation 2012, EU citizens - Your rights, your future », Factsheet Belgium, 2012, p.2

Et nous avons bien besoin de cette confiance dans la situation actuelle. Pourquoi ? Car la société évolue rapidement. Un des effets négatifs du marché unique et de la mobilité sans cesse croissante est le fait que les communautés sont de moins en moins soudées. Les citoyens ont l'impression de ne plus être capables de façonner leur propre environnement. Cela se traduit par les montées de l'euroscpticisme et du nationalisme dans l'opinion publique, et la crise financière n'arrange rien. On a donc plus que jamais besoin d'un moyen pour unir les citoyens actifs et consolider leur sentiment d'appartenance à une communauté. C'est pourquoi il faut développer une citoyenneté européenne active, une identité européenne fondée sur des valeurs communes. Il est important pour les citoyens de se sentir plus proches de l'UE et d'être mieux informés sur les droits que confère la citoyenneté européenne.

### Le volontariat dans tout ça ?

Parmi les activités considérées comme relevant de la citoyenneté active, nous trouvons le volontariat. Les activités volontaires occupent une place toujours plus importante dans l'UE. Ainsi, comme l'a par exemple souligné la Commission européenne, *« dans certains pays, le secteur est de plus en plus perçu comme un instrument permettant de résoudre des problèmes ou de fournir des services que l'Etat n'est plus en mesure d'offrir »*.

Le volontariat est considéré comme indissociable de la citoyenneté active, car les citoyens peuvent s'impliquer dans la vie sociale par d'autres moyens que la participation politique : en s'engageant dans la vie sociale par exemple

et en mettant en pratique une volonté d'action concrète. Et, comme l'a dit le Comité Economique et Social de l'UE, *« c'est précisément cette forme de citoyenneté européenne active qui engendre dans nos sociétés un fort sentiment d'appartenance des citoyens à celles-ci. Les activités volontaires peuvent ainsi être considérées comme l'un des meilleurs exemples de participation et donc comme une composante essentielle, voire une condition de la citoyenneté active »*. C'est en ce sens que volontariat et citoyenneté sont deux concepts entremêlés.

De plus, le volontariat a des effets positifs à de nombreux égards : il participe au développement personnel des individus, consolide la solidarité et la compréhension mutuelle, tout en présentant une certaine valeur économique. Lors d'une enquête menée par le Parlement européen en juin 2011 sur le volontariat, 34% des personnes interrogées ont mentionné le maintien et le renforcement de la cohésion sociale comme le premier apport du volontariat.

Le principal problème en matière de volontariat à l'échelle européenne, c'est que chaque État dispose de notions, de définitions et de traditions différentes. On considère qu'il y a plus ou moins 100 millions d'Européens qui sont engagés dans des activités de volontariat à l'heure actuelle. Le sport et la culture feraient partie des secteurs d'activité les plus populaires. Mais la manière de comptabiliser les volontaires étant différente d'un pays à l'autre, il est difficile d'établir de sérieuses comparaisons. De plus, dans près d'un État membre sur cinq, il n'existe pas de cadre juridique ni de règles claires pour encadrer le volontariat et les volontaires.

## Un profil européen du volontaire

Il est clair qu'un volontaire européen type n'existe pas, tout comme un citoyen européen type d'ailleurs. Néanmoins, avoir des points de comparaisons permet d'identifier et de préserver les spécificités de chacun.

### ↳ Genre

Souvent, la répartition en genre est liée au secteur d'activité du volontariat (santé, action sociale, sport, éducation, ...) et selon le rôle incarné par le volontariat (gestion, animation, service, ...). Néanmoins, d'une manière générale, la plupart des pays ont tendance à avoir soit plus de volontaires masculins que féminins, soit une répartition égale entre hommes et femmes.

Dans le cadre de l'Etude sur «le volontariat dans l'Union européenne» confiée à GHK par la Commission européenne, cette prédominance de volontaires masculins s'explique par le fait que le secteur le plus important pour le volontariat est le sport et que moins de femmes s'impliquent dans ce domaine.

### ↳ Age

En Autriche, Belgique, Finlande, France, Roumanie, Slovénie, Espagne et Suède, beaucoup de personnes plus âgées font du volontariat et ce chiffre est en augmentation. Par contre, dans les pays d'Europe de l'Est, ce sont les jeunes qui représentent le plus grand pourcentage de volontaires. Dans les autres pays, le groupe le plus représenté est celui des 30-50 ans.

### ↳ Niveaux d'éducation

En rassemblant les données nationales des pays européens sur le volontariat, une tendance générale peut être dégagée: plus le niveau d'étude augmente, plus l'implication dans des activités de volontariat augmente.



## ▾ Secteurs

Globalement, en Europe, le secteur associatif (qui comprend les associations comptant en leurs rangs des volontaires) a fortement augmenté. Dans certains pays, on parle même d'une augmentation du nombre d'associations enregistrées de près de 15% annuellement.

Pour bien comprendre ces chiffres, il ne faut pas oublier que les données disponibles concernant ce secteur dépendent du fait que le pays procède ou non à l'enregistrement de ces organisations et du fait que l'enregistrement y soit obligatoire ou seulement facultatif. Il faut donc considérer ces résultats avec du recul.

Cette offre associative diversifiée et toujours en augmentation n'est certainement pas étrangère à la progression de l'engagement et attire sans aucun doute les nouveaux volontaires. Néanmoins, cela ne signifie pas pour autant que chaque association a plus de volontaires et n'atténue pas le sentiment de beaucoup d'associations qu'il y a une pénurie de volontaires.

## ▾ Cadre légal

Les Etats membres sont loin de pouvoir tous parler d'un cadre légal pour le volontariat. On peut, par contre, identifier trois pratiques parmi les Etats membres :

- Les Etats qui ont mis en place une législation spécifique (comme, par exemple, la Belgique) ;
- Les Etats membres qui n'ont pas mis en place de cadre légal mais où d'autres législations existantes réglementent le volontariat (comme en France ou en Allemagne) ;
- Enfin, en Bulgarie et en Slovénie, un cadre légal est en construction.

## Principaux secteurs dans lesquels les volontaires s'investissent, selon les rapports nationaux et l'Eurobaromètre 2006

Principaux secteurs, selon les rapports nationaux	Les principales organisations dans lesquelles les volontaires s'investissent, selon l'Eurobaromètre 2006
Activités sportives	Clubs de sport/clubs d'activités extérieures (13%)
Action Sociale/Bien-être/Santé	Education, arts, musique ou associations culturelles (8%)
Organisations religieuses	Associations religieuses (6%)
Culture	Organisations d'aide sociale (5%)
Divertissement et loisirs	Syndicats (4%)
Education/formation/Recherche	

Source : GHK, « Volunteering in the European Union »

## PAVE, un livre blanc pour le volontariat



Dans le cadre de l'Année européenne du Volontariat s'était créée l'Alliance EYV 2011. L'Alliance date, quant à elle, de 2007 et rassemble 39 réseaux et plates-formes européens ayant un lien avec le volontariat. Elle avait pour objectif principal la mise en œuvre d'une Année européenne du Volontariat et a pu rassembler près de 2000 organisations de toute l'Europe pour promouvoir et organiser cette année particulière<sup>1</sup>.

**PAVE, Policy Agenda on Volunteering in Europe**, est en fait le résultat le plus important de l'Alliance. Il s'agit d'une sorte de livre blanc à destination de l'ensemble des parties prenantes du monde du volontariat en Europe. Il propose des recommandations pour développer un environnement législatif européen effectif et efficace pour soutenir le volontariat sous toutes ses formes en Europe. Les membres de l'Alliance sont partis du principe que le volontariat est une démonstration des valeurs européennes, en

offrant un support à la citoyenneté active et en contribuant au développement social et économique européen.

La volonté, au travers de cet agenda, était en fait de mettre en place une approche transversale cohérente pour réduire les obstacles au volontariat et mettre en place les cadres appropriés pour la reconnaissance des droits et des responsabilités de chacun dans le cadre du volontariat.

<sup>1</sup> Site de l'Alliance : <http://www.eyv2011.eu/about-the-alliance>

Dès les premières rencontres, l'ensemble des participants à la création de cet agenda se sont rendu compte d'un élément fondamental qui manquait pour mener à bien cette mission délicate : la nécessaire amélioration de la collecte de données sur le volontariat, des données prenant en compte la valeur sociale et économique de celui-ci.

Pour mettre en place cette réflexion, un comité de pilotage au sein de l'Alliance a recruté six groupes de travail. PAVE est le résultat du travail de ces groupes.

### **Un contexte particulier pour définir un volontariat en commun**

Cet agenda a été mis en place dans un contexte bien particulier : la crise économique en Europe. Les membres de l'Alliance ont dès lors bien insisté sur le fait que le volontariat n'était pas un remplacement des services fournis par l'Etat. Le débat a laissé parfois entendre que les volontaires et leurs organisations peuvent et doivent assurer certains services en lieu et place de l'Etat. L'Alliance a pointé du doigt le fait que considérer l'implication des volontaires comme un simple remplacement des services fournis par l'Etat montrait l'incapacité d'apprécier l'impact et l'importance de l'action des volontaires. C'est dans une relation de complémentarité du modèle social européen que le volontariat s'inscrit et non comme une composante structurelle.

L'Année européenne des Volontaires 2011 a mis en avant le fait que les volontaires ne sont pas des réponses aux difficultés de l'Europe mais bien une expression des valeurs de celle-ci, une expression des solidarités entre les citoyens européens.

Ces centaines d'experts se sont ainsi accordés sur ce qu'il mettait derrière le terme de volontariat au travers de principes sous-jacents universels :

- Il s'agit de toutes formes d'activités bénévoles, qu'elles soient formelles, non formelles ou informelles ;
- Cet acte est décidé selon son libre arbitre, et en toute liberté de choix et de motivation ;
- Le volontariat ne doit pas être à la recherche de gain financier, et celui-ci ne doit pas en être l'objectif ni le moyen d'évaluer la contribution ou le résultat ;
- C'est un acte de solidarité, un moyen de répondre aux besoins et préoccupations de nature humaine, sociale et environnementale ;
- Elle s'effectue en soutien d'une association sans but lucratif ou d'une initiative citoyenne.

Le but de ce livre blanc était de formuler des recommandations « adaptables » à toutes les parties prenantes du volontariat, il s'agissait de veiller à ce que chacun prenne sa part de responsabilités.

*Quatre conditions ont été mises en avant par les participants pour permettre le développement du volontariat.*

- 1. Un environnement responsable** et propice au travers d'un financement sécurisé et durable des structures qui entourent les volontaires mais aussi un cadre législatif adapté permettant une identification claire des droits et responsabilités des associations et des volontaires.
- 2. Un volontariat de qualité** supposant une mise en commun des pratiques comme les possibilités de formations et la bonne gestion des volontaires.
- 3. Une reconnaissance du volontariat** pour encourager et soutenir ces citoyens qui s'impliquent au quotidien et pour susciter des vocations, la sensibilisation du grand public dans les médias montrant l'importance du volontariat et la mise en œuvre sur le terrain des valeurs défendues par l'Europe.
- 4. Un rôle dans la cohésion sociale:** le volontariat contribue à construire une société solide qui peut offrir des solutions innovantes aux défis collectifs, il lie des personnes entre elles et contribue au développement social et économique.

## Pour un travail commun des parties prenantes

Les experts rassemblés au sein de l'Alliance ont identifié des recommandations pour quatre acteurs centraux dans le cadre du volontariat: **les institutions européennes, les États membres, les partenaires sociaux, la société civile.**

Ce sera suite à/grâce à un travail commun de ces acteurs que le volontariat pourra se développer en Europe.

Premièrement, tous doivent travailler au développement de moyens de financement des actions associatives impliquant des volontaires. Ces financements doivent aller au-delà de contrats par projets mais des budgets de fonctionnement doivent être dégagés. Cet environnement propice pourra être mis sur pied si l'on apprend à mieux connaître le volontariat au travers, par exemple, d'un institut européen du volontariat, collaborant avec des instituts nationaux.

## Année européenne du volontariat

Changez les choses :  
devenez bénévole !

[www.europa.eu/volunteering](http://www.europa.eu/volunteering)

L'Année européenne du volontariat a non seulement pour but d'encourager davantage de gens à s'engager dans le bénévolat et de contribuer à l'amélioration de la qualité des activités bénévoles, mais aussi d'aider les décideurs à mieux percevoir l'importance du travail accompli par des millions de bénévoles dans l'ensemble de l'Union européenne et à prendre conscience des problèmes qu'ils rencontrent. Dans cette optique, de nombreuses activités sont organisées tout au long de l'année dans les 27 États membres de l'UE : elles visent toutes à faire comprendre le rôle essentiel que jouent les bénévoles dans notre vie quotidienne et à leur rendre l'hommage qui leur est dû.



Deuxièmement, un travail doit être réalisé pour que les droits et les devoirs des volontaires soient reconnus et respectés mais aussi que les volontaires eux-mêmes aient conscience de l'existence de ces droits et devoirs. Plus globalement, une meilleure information doit être mise en place sur le volontariat, son cadre législatif mais aussi sur le paysage associatif qui l'entoure, sur les possibilités de volontariat et les programmes qui existent.

Troisièmement, il faut prendre en compte non pas le nombre de volontaires dans les structures uniquement mais aussi la qualité, l'impact et la pérennité de l'engagement.

Quatrièmement, un travail doit être mené en vue de mettre en place des actions pour reconnaître les volontaires dans leur action, comme par exemple faire appel aux médias pour sensibiliser le public aux actions volontaires mais aussi faciliter l'implication des volontaires dans la prise de décision à tous niveaux.

Et ce ne sont là que quelques pistes de recommandations formulées au sein de PAVE...

### Conclusion

En général, l'UE a reconnu depuis longtemps l'importance du volontariat. Toutefois, il n'y a pas d'approche systématique et structurée de la part de l'UE concernant ce secteur.

Au niveau des États membres, on peut voir que le taux d'implication volontaire est plus important dans les pays qui ont mené une politique volontariste dans le domaine pour favoriser les jeunes, où le système éducatif a intégré l'importance de l'engagement citoyen et où la transition travail-retraite a aussi été réfléchi en ce sens.

On sait dès lors ce que l'on peut attendre de la Belgique.





## Conclusion de nouveaux modèles pour demain ?

Le volontariat évolue, tant au niveau de ses frontières symboliques avec le travail qu'au niveau de ses frontières territoriales.



**E**n effet, les séparations idéologiques entre volontariat et salariat changent. La relation entre les deux secteurs est en train d'évoluer et l'ensemble du monde du volontariat le ressent, quel que soit le modèle dans lequel il évolue (continental, nordique ou anglo-saxon...). Cette relation est «réversible» dans le temps. Des fonctions aujourd'hui salariées étaient autrefois exercées de façon bénévole, comme par exemple les infirmières, les travailleurs sociaux, etc. Les effets de la crise pourraient peut-être renverser cette tendance.

Les jeunes générations font aussi évoluer les mentalités. Elles attendent moins de l'Etat et des institutions. La Génération Y n'est pas la génération «pourquoi» mais la génération «comment». Les jeunes qui s'engagent aujourd'hui sont animés par la recherche de solutions pratiques.

Pour ce qui est des frontières territoriales, l'Europe se lance dans de nombreuses initiatives et consultations pour tenter de permettre une plus grande mobilité des volontaires. Mais dans le contexte de crise actuelle et suite aux politiques de plus en plus strictes d'un point de vue budgétaire, ces initiatives vont-elles aboutir ?

Si les frontières semblent aujourd'hui s'effacer, on constate dans les faits que de nombreux modèles de volontariat coexistent en Europe. Les frontières se matérialisent principalement par l'existence d'un cadre légal différencié et par une «définition» du volontariat imprégnée de la culture nationale. Mais il existe pourtant une notion qui n'a pas de frontière: l'engagement. Ce concept reste marqué par la volonté de l'Homme de s'engager pour une cause, une idée, des valeurs, etc. L'engagement ne serait-il pas finalement le symbole de notre appartenance au même village ?

## Sources et pour aller plus loin :

- **Alliance 2011** ([www.eyv2011.eu/about-the-alliance](http://www.eyv2011.eu/about-the-alliance))
- **Article de l'encyclopédie Universalis sur les lois des pauvres en Angleterre** ([www.universalis.fr/encyclopedie/lois-des-pauvres](http://www.universalis.fr/encyclopedie/lois-des-pauvres))
- **BREVILLE Benoit, REKACEWICZ Philippe**, « Faut-il abolir les frontières? », *Manière de voir*, n°128, Le Monde diplomatique, Avril-Mai 2013, 97pp.
- **BOURQUE, Gilles ; DUCHASTEL, Jules ; PINEAULT, Eric**, « L'incorporation de la citoyenneté », *Sociologie et sociétés*, vol.31, n°2, 1999, pp.41-64
- **Cahiers de la PFV n°1** sur le volontariat de gestion ([www.levolontariat.be/public/files/publications/2013/20130402091051-14942778.pdf](http://www.levolontariat.be/public/files/publications/2013/20130402091051-14942778.pdf))
- **Centre Européen du Volontariat**, Policy Agenda for Volunteering, traduction faite par les membres du Centre Européen du Volontariat ([www.cev.be/pave-translations-by-cev-members](http://www.cev.be/pave-translations-by-cev-members))
- Site du Centre européen du Volontariat, [www.cev.be](http://www.cev.be)
- **Commission Européenne**, « The EU citizens' agenda », Analysis Report - Public Consultation 2012, ([http://ec.europa.eu/justice/citizen/files/report\\_eucitizenship\\_consultation\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/justice/citizen/files/report_eucitizenship_consultation_en.pdf))
- **Comité économique et social européen**, « La citoyenneté active: pour une meilleure société européenne », 2012 ([www.eesc.europa.eu/resources/docs/esc-11-040-activecitizenship\\_fr\\_webres.pdf](http://www.eesc.europa.eu/resources/docs/esc-11-040-activecitizenship_fr_webres.pdf))
- **DELLA PORTA, Donatella**, « Démocratie en mouvement. Les manifestants du Forum Social Européen, des liens aux réseaux », in *POLITIX*, vol.17, n°68, quatrième trimestre, pp.49-77
- **DELOYE, Yves**, « De la citoyenneté nationale à la citoyenneté européenne : quelques éléments de conceptualisation », *Swiss Political Science Review*, 1998, 4(4), pp.169-194
- **DIRECTIVE 2004/114/CE DU CONSEIL** du 13 décembre 2004 relative aux conditions d'admission des ressortissants de pays tiers à des fins d'études, d'échange d'élèves, de formation non rémunérée ou de volontariat (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2004:375:0012:0018:En:PDF>)
- **GHK**, « Volunteering in the European Union », Educational, Audiovisual & Culture Executive Agency (EAC-EA), Directorate General Education and Culture (DG EAC), Final Report , 17 February 2010 ([http://ec.europa.eu/citizenship/pdf/doc1018\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/citizenship/pdf/doc1018_en.pdf))
- **GIANNI, Matteo**, « Multiculturalisme et démocratie : quelques implications pour la théorie de la citoyenneté », *Swiss Political Science Review*, 1995, 1(4), pp.1-39
- **HADDOCK Megan A., SALAMON Lester M., SOKOLOWSKI Wojciech S., TICE Helen S.**, « The State of Global and Society and volunteering », Comparative nonprofit sector working paper n°49, Centre Johns Hopkins University, mars 2013, 18 pp.  
([http://ccss.jhu.edu/wp-content/uploads/downloads/2013/04/JHU\\_Global-Civil-Society-Volunteering\\_FINAL\\_3.2013.pdf](http://ccss.jhu.edu/wp-content/uploads/downloads/2013/04/JHU_Global-Civil-Society-Volunteering_FINAL_3.2013.pdf))
- **LEGGEWIE, Claus**, « La citoyenneté transnationale. Idéaux et réalités européennes », *Sens public*, *Revue Internationale*, *International Web Journal* ([www.eurozine.com/articles/2013-07-24-leggewie-fr.html](http://www.eurozine.com/articles/2013-07-24-leggewie-fr.html))
- **MAGNETTE, Paul**, « Vers une citoyenneté européenne directe ? Pratique du droit de pétition dans l'UE », *De Boeck Supérieur*, *Revue internationale de politique comparée*, 2002/1, vol.9, pp.65-78

- **NOOTENS, Geneviève**, « L'identité postnationale : itinéraire(s) de la citoyenneté dans la modernité avancée », *Politiques et sociétés*, vol.18, n°3, 1999, pp.99-120.
- **Plate-forme francophone du Volontariat, analyse en Education permanente**, « La place du volontariat dans la société », 2012 ([www.levolontariat.be/public/files/publications/2012/20121217150335-723300652.pdf](http://www.levolontariat.be/public/files/publications/2012/20121217150335-723300652.pdf))
- **Plate-forme francophone du Volontariat, Analyse en Education permanente, 2012**, « Le volontariat peut-il renforcer la société civile et le lien entre les citoyens ? » ([www.levolontariat.be/public/files/publications/2012/20121217150335-723300652.pdf](http://www.levolontariat.be/public/files/publications/2012/20121217150335-723300652.pdf))
- **Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil** relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, d'échange d'élèves, de formation rémunérée et non rémunérée, de volontariat et de travail au pair ([http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/e-library/documents/policies/immigration/study-or-training/docs/students\\_and\\_researchers\\_proposal\\_com\\_2013\\_151\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/e-library/documents/policies/immigration/study-or-training/docs/students_and_researchers_proposal_com_2013_151_en.pdf))
- **RÈGLEMENT (CE) N° 883/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL** du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2004:166:0001:0123:en:PDF>)
- **STRUDEL, Sylvie**, « Les citoyens européens aux urnes : les usages ambigus de l'art. 8B du Traité de Maastricht », *De Boeck Supérieur, Revue internationale de politique comparée*, 2002/1, vol.9, pp.47-63
- **SMITH, Timothy B.**, « The Ideology of Charity, the Image of the English Poor Law, and Debates over the Right to Assistance in France, 1830-1905, » in *The Historical Journal*, Vol. 40, No. 4 (Dec., 1997), pp. 997-1032, published by Cambridge University Press
- **SCURRIA MARCO**, « Report on recognizing and promoting cross-border voluntary activities in the EU(2011/2293(INI)) » , Committee on Culture and Education, 15/05/2012 ([www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A7-2012-0166+0+DOC+PDF+V0//EN](http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A7-2012-0166+0+DOC+PDF+V0//EN))
- **TCHERNONOG Viviane**, « Les grandes tendances de l'évolution des associations », *Juris associations*, Numéro spécial 25 ans: les faits marquants du droit des associations, 2008, p. 30-32



## Gabriella Civico

*Directrice du CEV, Centre européen du Volontariat*

Actuelle directrice du CEV (Centre Européen du Volontariat), Gabriella Civico a été Project Manager de l'Alliance EYV 2011. Elle a également travaillé pour le Youth Forum et pour l'association « Youth for exchange and understanding »

*Depuis quand le CEV existe-t-il et quelles sont ses missions ?*

**Gabriella Civico:** Le Centre européen du Volontariat (CEV) est un réseau européen composé de plus de 80 centres de volontariat nationaux, régionaux et locaux ainsi que de plates-formes et organismes de soutien au volontariat partout en Europe, et fut fondé en 1992. Nous travaillons avec ces organisations dans le but de promouvoir et soutenir le volontariat. Comment ? Entre autres par le lobby politique, le partage de savoirs et d'informations ou encore le renforcement des capacités. De cette manière, nous atteignons les quelques milliers

de volontaires et organisations de volontaires en Europe, qui cherchent une source de soutien et d'information permettant d'introduire une dimension européenne à leur activité. La vision que défend le CEV est celle d'une Europe au sein de laquelle le volontariat a une place essentielle et centrale en vue de construire une société unie et inclusive, basée sur la solidarité et la citoyenneté active. Notre mission est de contribuer à la création d'un environnement politique, social et économique favorable en Europe, pour permettre au potentiel que représente le volontariat de se réaliser.

*Quels sont les liens du CEV avec les associations et plates-formes nationales traitant de la question du volontariat dans leur pays respectif (ex : PFV) ? Est-ce que ce genre d'associations existe dans tous les états européens? Si pas, comment l'expliquer ? Pouvez-vous nous donner un exemple? Est-ce que c'est un objectif pour le CEV de pouvoir mettre en place ce genre d'association dans chaque état européen ?*

**Gabriella Civico:** Comme dit précédemment, les membres du CEV sont les plates-formes et autres organisations nationales et régionales, qui représentent le secteur du volontariat, et en particulier des organisations comme la Plateforme francophone du Volontariat, à savoir, pour utiliser le mot anglais, des «infrastructure organisations». L'Assemblée générale du CEV se déroule une fois par an et rassemble les membres pour discuter et se mettre d'accord sur les priorités de l'organisation.

Répondons maintenant aux autres questions... Tous les États membres n'ont pas un «centre national» de volontariat. De plus, ce type de centres ou d'organisations ont différents objectifs et différentes structures, en fonction du pays. Ces différences dépendent des besoins et des priorités du secteur du volontariat dans le pays concerné. Le CEV est bien évidem-

ment intéressé à l'idée de soutenir et d'encourager le développement d'organisations ou de centres nationaux de volontariat dans les États membres où ils n'existent pas encore, en Grèce par exemple. De plus, nous considérons le soutien au développement d'infrastructures de volontariat dans les pays candidats à l'adhésion au sein de l'Union européenne comme une priorité stratégique. Enfin, je terminerai en recommandant une publication, «Volunteering Infrastructure in Europe»<sup>2</sup>. Cette publication peut être téléchargée gratuitement depuis le site internet du CEV et vous permettra d'obtenir plus de détails sur la manière dont le volontariat est organisé dans les différents États européens.

*Quels sont les liens du CEV avec les institutions européennes et les autres agences européennes? Est-ce que le CEV a des contacts avec toutes les institutions ou a-t-il des contacts plus proches avec une institution en particulier?*

**Gabriella Civico:** Le CEV a un rôle de passerelle entre, d'une part, les «infrastructure organisations» et, d'autre part, le travail des institutions européennes. Nous avons des contacts avec toutes les institutions, mais nous travaillons en partenariat privilégié avec la Commission européenne, le Parlement européen et le Comité économique et social.

<sup>2</sup> [http://issuu.com/european\\_volunteer\\_centre/docs/volunteering\\_infrastructure\\_in\\_europe](http://issuu.com/european_volunteer_centre/docs/volunteering_infrastructure_in_europe)

*Pouvez-vous expliquer en quelques mots comment le CEV entre en contact avec un acteur institutionnel ?*

**Gabriella Civico :** Le CEV se rend aux événements organisés par les institutions européennes, répond aux diverses consultations et, grâce à son travail continu dans le champ du volontariat au cours des 20 dernières années, le CEV est également invité par certains acteurs institutionnels afin de partager son expertise sur différents sujets ayant un impact sur le volontariat.

*Quelles sont les valeurs transmises par le volontariat du point de vue du CEV? Pourquoi est-ce si important de défendre le volontariat au niveau européen ?*

**Gabriella Civico :** A un niveau plus fondamental, les volontaires sont les agents des valeurs et des objectifs européens tels qu'ils sont traduits dans les traités européens, en particulier en termes de promotion de la cohésion sociale, de solidarité et de participation active – ils sont les « mains » qui traduisent ces valeurs en actions, jour après jour. Le volontariat contribue à construire une identité européenne qui trouve sa source dans des valeurs partagées de démocratie, de solidarité et de participation. Il promeut une compréhension mutuelle entre les gens, au sein de la société et partout en Europe, et stimule une citoyenneté européenne active et responsable, élément central des valeurs européennes.



*Y a-t-il des différences entre ces visions et celles des plates-formes nationales? Si oui, quelles sont-elles ?*

**Gabriella Civico :** Le CEV rassemble les priorités, soucis et attentes collectifs de ses organisations membres et les transmet aux institutions de l'Union européenne et au Conseil de l'Europe. En ce sens, nous promovons une vision du volontariat à laquelle tous les membres du CEV peuvent souscrire et s'identifier. Néanmoins, les plates-formes nationales peuvent avoir différentes approches, imprégnées de leur contexte national spécifique.

## *Quels sont les principaux challenges auxquels le CEV est confronté aujourd'hui?*

**Gabriella Civico :** Les challenges auxquels nous faisons face sont, d'une certaine manière, un reflet des défis que nos membres doivent parfois également surmonter. En ce sens, un challenge essentiel est lié à la pérennité de notre association et donc à la diversification de nos sources de financement.

Un autre défi important est, bien entendu, de garder le volontariat à l'agenda politique, en soulignant les valeurs de solidarité et d'action désintéressée au bénéfice des autres qu'il porte. Dernièrement, le discours des institutions euro-



péennes au sujet du volontariat a voulu souligner les bénéfices du volontariat pour les volontaires eux-mêmes, spécialement en mettant les compétences acquises par le volontariat en lien avec l'employabilité des volontaires. Nous nous efforçons, de notre côté, de garder l'accent sur l'impact que l'activité volontaire peut avoir sur les autres, sur la communauté, plutôt que sur la connexion avec le marché de l'emploi ou encore sur le fait que le volontariat pourrait être une solution à l'actuelle crise économique.

*« Parvenir à une meilleure reconnaissance pour les volontaires, remercier les volontaires pour leurs efforts et encourager les autres à faire la même chose sont d'autres challenges et une partie importante de notre travail! »*

# Tour des membres



## **Christophe Cocu**

Coordinateur de l'association Relie-F et actuel président de la Plateforme francophone du Volontariat.



*Dans chaque Cahiers, plusieurs membres de la Plate-forme francophone du Volontariat s'exprimeront sur le thème en fonction de leur spécificité sectorielle et de leur réalité de terrain. Dans le cadre de cette publication consacrée à l'Europe, nous avons fait appel à l'expertise de...*



## Eline Sauvage

Coordinatrice de projet - Cellule Volontariat



## Alfons De Vadder

Administrateur délégué de la Fédération belge des Banques Alimentaires



## Veerle Haverhals

Membre du Comité européen du Scoutisme

## Quel(s) rôle(s) l'Europe peut-elle jouer dans le quotidien des volontaires ?

**CC:** L'Europe du volontariat, c'est quelque chose d'essentiel pour les organisations de jeunesse membres de Relie-F car elle offre :

- la libre circulation des personnes,
- des subsides qui permettent de soutenir la mobilité européenne, notamment dans ses programmes d'échange,

→ des réseaux associatifs européens qui mettent les jeunes en contact et qui leur ouvrent des perspectives plus larges que leur communauté (la Fédération Wallonie-Bruxelles est le pouvoir subsidiaire des organisations de jeunesse) et leur pays.

Mais l'Europe c'est aussi, parfois, une vision du volontariat qui va à l'encontre de ce que l'on dé-

fend, notamment sur les questions de plafonds de défraiement, l'utilisation du volontariat afin d'augmenter l'employabilité des personnes, ou encore la promotion du volontariat d'entreprise.

« *Mais l'Europe c'est aussi, parfois, une vision du volontariat qui va à l'encontre de ce que l'on défend* »

**ADV :** Le champ d'action des Banques alimentaires belges est limité à notre pays et nous n'avons aucune activité ni dans les autres pays ni au niveau européen. Il y certainement d'autres associations qui n'ont pas cette restriction.

Il est vrai que les Banques alimentaires reçoivent des vivres du « programme européen d'aide aux plus démunis », mais tout passe par le BIRB (Bureau d'intervention et de restitution belge, dépendant du SPF Agriculture), qui règle tout et met les produits alimentaires à notre disposition.

Les contacts éventuels avec les autorités européennes sont assurés par la Fédération européenne des Banques Alimentaires, qui a son siège à Bourg-la-Reine en France.

**VH :** Avec ses frontières internes ouvertes et sa monnaie unique largement répandue, l'Europe a grandement facilité les échanges entre scouts européens. Aujourd'hui, elle pourrait continuer à soutenir les rencontres entre scouts en améliorant les possibilités d'échanges socioculturels ou de bénévolat liés aux programmes déjà mis en œuvre (Erasmus+, Service Volontaire Européen, ...) et en finançant des plates-formes d'information et d'échanges à ce sujet.

Par ailleurs, l'Europe pourrait permettre une reconnaissance harmonisée des compétences acquises par les volontaires : le Youthpass est un premier pas dans ce sens, mais il faudrait encourager les Etats à harmoniser la reconnaissance de ces compétences. Cela permettrait d'aider les bénévoles à prendre conscience des aptitudes qu'ils ont acquises, et aux employeurs de les prendre en considération. Cela nécessite un vrai travail de sensibilisation pour lequel les institutions européennes peuvent jouer un rôle actif.

## *Que pensez-vous des programmes de mobilité européenne centrés sur le volontariat (ex : SVE) ?*

**CC :** Pour Relie-F, c'est une des choses importantes que l'Europe peut faire pour le secteur de la jeunesse. Mais, comme le dénonce notre carte blanche intitulée « Quel avenir pour les programmes jeunesse de la Commission européenne ? » rédigé par Pierre Evrard, directeur de

la FCJMP (Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire, membre de Relie-F), il y a un problème !

La Commission européenne propose de remplacer les programmes actuels (2007 à 2013) qui existent dans les secteurs de la jeunesse (Pro-

gramme « Jeunesse en Action »), de l'éducation et du sport par un nouveau programme unique, qui s'appellerait « Erasmus for All ».

La crainte est de voir les échanges scolaires prendre l'ensemble du budget, ne laissant plus de place pour les échanges réalisés en groupe et dans le cadre de l'éducation non formelle.

Les activités liées à l'éducation non formelle sont mentionnées dans cette proposition, mais leur place dans ce programme est limitée. Aucun cadre ni ligne budgétaire ne sont prévus à l'intérieur du large programme Erasmus for all pour un sous-programme qui remplacerait le programme « Jeunesse en Action », alors qu'un sous-programme distinct concernant le sport est quant à lui prévu.

**ES :** Ce type de programmes est intéressant à la fois pour le jeune et la structure qui l'accueille.

Nous avons accueilli plusieurs jeunes en SVE (Service Volontaire Européen) dans nos centres d'accueil pour demandeurs d'asile. Pour les jeunes, c'est une expérience unique. Ils découvrent des parcours de vie très différents des leurs, s'ouvrent à d'autres cultures, développent des compétences et des savoir-être qui leur seront utiles pour l'avenir. Parfois même certains y trouvent leur vocation !

Toutefois, le Service Volontaire Européen ne cible qu'une minorité de jeunes. Il serait intéressant de pouvoir multiplier ce type d'initiatives et notamment de permettre aux jeunes habitant en Belgique de s'investir pendant quelques mois sur un projet d'intérêt général, sans avoir nécessairement besoin de partir dans un autre pays. Il est important de montrer que l'on peut être utile et aider les autres à côté de chez soi,

d'autant plus que de telles expériences amènent fréquemment les jeunes à s'investir dans un volontariat régulier par la suite.

« Par les rencontres qu'il engendre, le volontariat est également un excellent moyen de lutte contre les replis identitaires »

**VH :** Le soutien étatique donné à la formation et à l'encadrement des volontaires peut varier grandement d'un pays à l'autre et avoir une influence significative sur leur qualité. La formation des bénévoles reste un enjeu constant pour garantir la qualité de notre scoutisme. Si certains États reconnaissent par exemple les formations données aux animateurs de jeunesse en les validant par un diplôme d'État (comme le Bafa français), d'autres ne leur accordent aucune forme de reconnaissance. Par ailleurs, le soutien financier aux structures professionnelles qui encadrent les volontaires et leurs formations est primordial et reste très inégal en fonction des pays.

Par ailleurs, les frontières de l'Espace Schengen et de l'Union européenne restent parfois particulièrement contraignantes pour la mobilité des volontaires issus de pays européens non membres de l'Union. Ainsi, même certains responsables de haut niveau se voient limités dans leurs déplacements, ce qui freine le développement d'un véritable échange européen au sens large.

Enfin, l'accès au volontariat est un droit que l'Union européenne devrait reconnaître et faire transposer dans les législations nationales.

## *Quel rôle le volontariat peut-il jouer dans la construction de l'Europe et d'une citoyenneté européenne ?*

**CC :** Être volontaire, c'est agir en personne responsable et impliquée dans son milieu de vie. C'est un moyen d'être citoyen. Mais, être volontaire, c'est aussi se construire une identité et une reconnaissance sociale : on existe et on est valorisé auprès de ses pairs par l'action de volontariat qui est prestée. Et c'est essentiel, d'autant plus dans une société où le travail (précédemment unique moyen de reconnaissance sociale) est une denrée de plus en plus rare. Par les rencontres qu'il engendre la plupart du temps, le volontariat est également un excellent moyen de lutte contre les replis identitaires. Dans cette perspective, l'Europe amène une porte ouverte sur des identités, des rencontres et des citoyennetés multiples.

**ES :** Le volontariat, « ce don désintéressé de soi, la plupart du temps dans l'anonymat, pour réaliser une tâche concrète en faveur d'autrui, dans un esprit de fraternité humaine », est un des principes fondateurs du Mouvement international de la Croix-Rouge. Pour nous, il doit être protégé et favorisé dans le monde entier.

« *Le volontariat, c'est un acte citoyen qui exprime la volonté de millions de personnes de construire l'avenir sur les notions de solidarité et de tolérance, bref des valeurs qui semblent indispensables à la construction d'une Europe solide* »

C'est un acte citoyen qui exprime la volonté de millions de personnes de construire l'avenir sur les notions de solidarité et de tolérance, bref des valeurs qui semblent indispensables à la construction d'une Europe solide.

Toutefois, étant donné qu'il est la plupart du temps réalisé à côté de chez soi, il ne contribue pas directement à faire émerger une notion de citoyenneté européenne. Les programmes tels que le SVE qui permettent aux jeunes de s'engager dans un autre pays ont ici un rôle important à jouer.

**VH :** Le mouvement scout, basé sur le bénévolat, veut promouvoir les échanges de personnes et d'idées.

Les programmes de mobilité centrés sur le volontariat permettent à des jeunes d'avoir une première expérience d'un niveau quasi professionnel, de développer des compétences, et de s'enrichir humainement. Certaines associations scouts en Europe utilisent donc expressément ces programmes et s'ouvrent à d'autres pratiques éducatives.

Ce type de programmes, et en particulier le SVE, mérite cependant d'être repensé sur certains points. Par exemple, ce type de programmes promeut une mobilité individuelle, parfois au détriment d'autres sortes d'échanges de volontariat. Le scoutisme propose une expérience enrichissante, valorisante et constructive aux centaines de milliers d'animateurs de jeunes actifs en Europe. Ces animateurs ont, eux aus-

si, besoin d'un encadrement et de formations pour développer leurs compétences. Malheureusement, les programmes de type «jeunes en action, Erasmus+, ...» mettent l'accent sur la mobilité individuelle plutôt que de soutenir plus globalement (par la formation et l'accompagnement) les organisations de jeunesse qui proposent d'autres formes de mobilité et d'engagements européens. Avec une même dotation budgétaire, il serait possible d'assurer un bien meilleur impact pour un plus grand nombre de jeunes.

« L'accès au volontariat est un droit que l'Union européenne devrait reconnaître et faire transposer dans les législations nationales »

## Question subsidiaire : Une revendication à transmettre dans le cadre des élections européennes ?

**CC:** Nous souhaitons assurer un programme distinct pour la jeunesse et l'éducation non formelle dans le prochain Cadre financier multiannuel, ce qui implique l'ajout d'une ligne budgétaire distincte à celle du budget proposé par la Commission européenne.

**ES:** Que les recommandations émises lors de l'Année européenne du Volontariat (2011) continuent à être prises en compte dans les politiques européennes et dans celles des états membres. Il est notamment important de veiller à ce que le volontariat soit reconnu par les pouvoirs publics pour sa valeur sociale, qu'il soit mieux connu et mieux soutenu.

Le volontariat, et le scoutisme en particulier, se fondent sur une volonté d'engagement désintéressé, d'épanouissement personnel et de construire ensemble. L'engagement bénévole est donc immanquablement lié à certaines valeurs. Or, ce sont les mêmes valeurs de paix et d'unité qui sont au cœur du projet européen et du mouvement scout. Par ailleurs, l'enjeu européen est le même pour le scoutisme que pour l'Europe politique: permettre à chacun de continuer à vivre ses particularismes en pleine harmonie avec les autres, favoriser l'échange de bonnes pratiques, et construire par ce biais un monde plus juste, plus durable et plus en paix.

**VH:** Les enjeux actuels de l'Europe sont mal relayés auprès des citoyens, notamment à cause du couplage des élections européennes avec d'autres élections nationales ou locales. Or, certaines des questions qui préoccupent le plus la jeunesse sont justement prises au niveau européen : écologie, politiques migratoires, etc. Pour conscientiser les citoyens européens sur l'importance des institutions européennes, l'Europe devrait promouvoir une participation plus active des jeunes dans ses institutions et mobiliser la jeunesse européenne sur les questions qui la préoccupent.

# En attendant les prochains cahiers

Le volontariat en Europe est donc le ciment d'une Europe citoyenne. Mais force est de constater que ce statut n'est pas reconnu de la même manière dans tous les pays de l'Union.

Que ce soit au niveau des assurances ou des protections offertes, de l'existence (ou non) d'une loi relative au volontariat et de son contenu ou encore au niveau de la définition-même du volontariat, chaque pays a ses particularités. La PFV croit dur comme fer à l'importance de faciliter le volontariat et les échanges entre les différents pays, et c'est pour cela que nous défendons ardemment la reconnaissance des diversités. Un statut unique ne serait pas, en effet, satisfaisant et ne résoudrait en rien les problèmes qui se posent aujourd'hui. Alors rendez-vous aux urnes et n'hésitez pas à questionner les différents partis sur ce qu'ils pensent de la reconnaissance officielle des diversités !



## ↳ Lucie...

*est volontaire dans un hôpital... et ne peut pas donner un verre d'eau à Jeanne qui pourtant lui dit avoir très soif.*

## ↳ Manon...

*effectue une activité de volontariat dans une épicerie sociale et, par hasard, elle tombe sur une connaissance qui vient chercher un colis... Peut-elle le dire à son mari ?*

Les secteurs de l'Actions sociale et de la Santé demandent aux volontaires certaines exigences et possèdent leurs propres caractéristiques et leurs propres réalités.

Pour les découvrir, rendez-vous dans les prochains cahiers de la Plate-forme francophone du Volontariat, dédiés à ces secteurs !



## Remerciements

**L**a Plate-forme francophone du Volontariat et ses membres souhaitent remercier tout particulièrement leurs partenaires qui ont rendu possible la publication de ce numéro des Cahiers de la PFV :



### Nous tenons également à remercier

- Les membres de la Plate-forme francophone du Volontariat ;
- Le conseil d'administration de la PFV et tout particulièrement le Président, Christophe Cocu ;
- Les personnes ressources qui ont contribué à la qualité des articles.

#### Editeur responsable :

Christophe Cocu, Président de la Plate-forme Francophone du Volontariat

#### Mise en page :

Delphine Delattre d'Inform'Action asbl



## Contact

**L**a Plate-forme francophone du Volontariat est une organisation pluraliste ; composée de 29 fédérations et institutions actives dans le champ de l'associatif, représentant plus de 300.000 volontaires ; ayant pour objet d'œuvrer à la reconnaissance du volontariat et à la valorisation de l'engagement solidaire et citoyen.

### Plate forme Francophone du Volontariat asbl

Place L'Ilon, 13 à 5000 Namur

Tel. : 081/31.35.50

[info@levolontariat.be](mailto:info@levolontariat.be)

[www.levolontariat.be](http://www.levolontariat.be)

#### Coordinatrice de la PFV :

Gaëtane Convent

[gaetane.convent@levolontariat.be](mailto:gaetane.convent@levolontariat.be)



PLATE-FORME FRANCOPHONE  
DU VOLONTARIAT  
a.s.b.l.

## Les Membres de la Plate-forme



ACC



CROIX-ROUGE  
de Belgique



ProJeuneS



Avec le soutien de :

